

Décision

Générale

colonial

Décision n° 128 MILICE INDIGÈNE ET MILITAIRES PLACÉS HORS CADRES.

n° 128

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
11 février 1947

Date du numéro
28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence d'un mois, est accordé au sergent milicien Osman Ali, mle 368, de la 2° compagnie de milice. Durant son congé, le sergent milicien Osman Ali percevra sa solde dégagée de tous acces soire.